78ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 17 février 2025 à 19h00

Halle des fêtes d'Undervelier

Président : M. Théo Comte

Secrétaire : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne

Présents : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Julien Meier, M. Olivier Chèvre, Mme Céline Grellier, M. Pascal Crétin et M. Alexis Schouller, chancelier.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 4 du 30 janvier 2025, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

Le Président, M. Théo Comte, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La séance de ce soir est enregistrée.

Il rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit auprès du Président.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

A la suite de la démission de Yoann Schaffter et au renoncement de Mme Sandra Juillerat de devenir titulaire, c'est M. Nicolas Kottelat qui devient conseiller général titulaire. M. Didier Morandelli devient suppléant pour le groupe UDC à la suite du renoncement des viennent ensuite, à savoir de Mme Sylvie Turinetti et de M. Bruno Käslin.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Monika Bregger
Mme Agnès Veya (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Bernhard Wipfli
M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Thierry Lombard
Mme Marielle Bourquard (Le Centre) est excusée et remplacée par M. Didier Hulmann
M. Jean-Pierre Chappuis (Le Centre) est excusé et remplacé par Mme Nathalie Bourquenez
M. François Monin (Le Centre) est excusé et remplacé par M. Jacques Dobler
M. Vincent Voyame (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez
M. Joël Gisiger (UDC) est excusé et remplacé par M. Didier Morandelli
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et non remplacé

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté avec la modification suivante :

A la demande du Conseil communal, la correction suivante est apportée au point 6, qui concerne le budget 2025. La phrase modifiée est la suivante :
Le Conseil communal veille aux finances, mais il n'est pas possible de garantir qu'une économie de CHF 50'000.- sera possible par rapport au véhicule Pony dont le prix s'élève à CHF 200'000.-.

3. Communications

M. Comte procède aux communications suivantes :

- « Démissions
  - Démission de M. Pierre Lachat de la commission de gestion. Il est remercié pour tout le travail accompli durant toutes ces années.
  - Mme Nicole Rais (PS-Verts), de la commission permanente des écoles, cohésion sociale et informatique ainsi que de la commission de culture, sports et loisirs.
  - Mme Sara Allemann de la commission permanente des écoles, cohésion sociale et informatique
  - Mme Monika Bregger (PS-Verts), de la commission de la journée des aînés.
  - Mme Yvonne Hulmann (Le Centre), de la commission de la colonie de vacances.
  - M. Yoann Schaffter du Conseil général et de la commission des services communaux.

Toutes ces personnes sont chaleureusement remerciées pour leur engagement au sein de la collectivité.

- Commission de suivi et d'information (CSI) – recherche suppléant

Je vous informe avoir été sollicité par la commission de suivi et d'information (CSI) du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Cette dernière cherche deux suppléants pour la partie citoyenne. Étant donné que le Conseil général de Haute-Sorne est l'autorité communale en charge de désigner les membres représentants de la partie citoyenne, j'ai décidé et vous informer que deux suppléants seront nommés lors de notre prochaine séance du 14 avril 2025.
Je laisse les personnes intéressées s'approcher de leur chef de groupe respectif en prévision de la séance du mois d'avril.

- Manière de voter au Conseil général

Cela fait deux années que nos sessions de vote sont passablement perturbées par des décomptes bancals, parfois incomplets voire même erronés. Au vu de ceci et après consultation auprès de Monsieur le Maire et de Madame la vice-chancelière, j'ai pris la décision d'optimiser notre procédure. Conformément à notre règlement, nous ne procéderons plus à un vote à main levée pour comptabiliser les abstentions, le règlement du Conseil général ne stipulant pas explicitement qu'elles doivent être comptabilisées à main levée.
Le nombre d'abstentions sera désormais obtenu par soustraction : à partir des conseillers généraux présents, nous retrancherons les pour exprimés et les contre exprimés, pour obtenir les abstentions. Nous allons fonctionner comme cela à partir de cette séance et j'espère constater une amélioration dans le dénombrement des votes. »

Le Président cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

- **<u>Bâtiment de l'ancienne banque Valiant</u>**

« La Commune est entrée en jouissance de ce bâtiment au 1er janvier 2025. L'appartement est actuellement loué depuis le 1er février 2025. Au 30 juin 2025, une notaire prendra ses quartiers au rez-de-chaussée de ce bâtiment. Les Autorités communales se réjouissent de cette situation qui permet de

rentabiliser cette acquisition stratégique au centre de notre commune, qui devrait voir à terme, l'offre de service s'étoffer par la venue d'une étude d'avocat. Les discussions sont en cours.

♦ Cybersécurité

Une formation mise à disposition par le canton a été proposée au personnel communal et aux élus du Conseil communal en lien avec la problématique de la cybersécurité. Toutes les personnes susceptibles d'être confrontées à cette problématique ont jusqu'aux vacances d'été pour compléter cette formation qui est gérée par le responsable du service informatique communal.

♦ Egalité salariale

Le dossier est abouti au niveau de l'administration communale. Il n'a relevé aucune incohérence notable susceptibles de mesures d'urgences. Quelques adaptations mineures pourraient intervenir. Actuellement notre fiduciaire examine le rapport tant au plan du respect de la méthode que de l'intégralité des données prises en compte. Les conclusions seront ensuite présentées au personnel communal d'ici le 3ème trimestre 2025.

♦ Mérites sportifs

La Commune a peut-être été trop ambitieuse en espérant coordonner les agendas sportifs de trois médaillés olympiques. Les démarches pour l'organisation d'une cérémonie en leur honneur sont encore en cours et pourraient déboucher par une invitation lors de la cérémonie annuelle des mérites sportifs.

♦ Règlement du Conseil général (modifications)

Le Règlement du Conseil général a été toiletté en commission et il est actuellement en relecture. Il fera l'objet d'un traitement au Conseil communal prochainement en vue de son adoption lors d'un prochain Conseil général.

M. le Maire cède la parole à **Mme Yvonne Lucchina, conseillère communale** pour une communication concernant le label Commune en Santé.
Elle s'exprime ainsi :
« Le texte que je vais vous lire a été rédigé par M. Laurent Beuchat, président de ma commission et porteur du projet label Commune en Santé.

Ce projet et la finalisation du label Commune en Santé fait suite à une motion que M. Beuchat a déposée en février 2019 et qui a été acceptée par le Conseil général. Il a porté ce projet à travers la commission école cohésion sociale et informatique, ainsi qu'avec l'aide des collaborateurs de l'administration communale.

« Le label Commune en Santé de la Fondation O2 » est un programme qui vise à encourager les collectivités locales à promouvoir la santé et le bien-être des habitants, à travers des actions concrètes et durables. Le but est de créer des environnements où les citoyens peuvent vivre en meilleure santé, en prenant en compte différents aspects : l'accès à l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, l'amélioration de l'environnement, la gestion des risques sanitaires, etc.

Le label Commune en santé permet d'identifier, à travers 6 thématiques soit :

1. POLITIQUE COMMUNALE
2. LOISIRS
3. ECOLES
4. ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
5. FAMILLES ET SOLIDARITES
6. LA SANTE AU TRAVAIL

Les communes qui souhaitent obtenir ce label doivent répondre à un certain nombre de critères définis. Cela inclut des initiatives comme la mise en place de services de santé accessibles, des infrastructures sportives adaptées, des campagnes de prévention, ou encore des actions en faveur de la nutrition.
C'est une reconnaissance pour les efforts d'une commune en matière de santé publique.
C'est un "label" qui valorise les actions engagées pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Après cinq ans, la commune doit procéder au renouvellement du label. Cela permet d'évaluer les différentes mesures mises en place et de déterminer les domaines à renforcer, à améliorer, voire rajouter d'autres actions.

Les intérêts d'une commune d'être labellisée :

1. Ce label permet à la commune de recenser toutes les actions qui touchent l'ensemble des thèmes et de les rendre visibles à la population et aux autres communes, et pourquoi pas créer des synergies selon les mesures mises en place dans les autres communes.
2. La pérennisation de ce label n'a pas besoin d'un budget faramineux selon les actions que l'on veut mettre en place.
3. Ces mêmes actions peuvent être retravaillées, améliorées. Ce label permet d'être actif dans l'établissement de projet pour la population au travers de projet comme par exemple la Maison de Quartier, qui entre parfaitement dans ce concept.
4. La gestion du label, doit être inscrit dans le plan de législature et celle-ci à la charge d'une commission permanente. Cette dernière a pour but de faire évoluer le label avec, évidemment l'appui des autres commissions, le Conseil communal, le Conseil général, les collaborateurs de l'administration, ainsi que la population.

L'ensemble permet de gérer un beau projet qui vit et qui permet de mettre des mesures en place au bénéfice de la collectivité sans forcément avoir un budget démesuré, surtout que beaucoup d'associations cantonales, suisses peuvent appuyer par divers leviers des mesures que nous souhaiterions mettre en place.

Nous recevrons officiellement le label le 1er mai prochain lors de la manifestation d'ouverture de la Suisse bouge ainsi que du label Cité de l'énergie où toute la population est conviée. Cette manifestation se déroulera à la halle de gymnastique de Bassecourt ».

4. Questions orales.

5 questions orales ont été déposées.

Question no 1 intitulé « A quand la construction du bâtiment pour les services de voirie » posée par Mme Ouarda Mahmoudi du groupe HSA qui s'exprime ainsi :
« En 2022, les citoyens ont accepté le crédit de CHF 3'990'000.- pour l'achat de terrain et la construction d'un bâtiment pour les services techniques.
Tout comme nos collègues du PDC il y a plus d'une année avec une question écrite, nous revenons sur ce projet ce soir.

Aujourd'hui, nous sommes sans nouvelles et rien ne semble bouger. Le Conseil communal répondait à l'époque à la question écrite du PDC que, pour des raisons budgétaires et de possibilités d'investissements, le projet sera retardé en 2026 voire 2027.
Nos collègues du Centre (PDC) s'inquiétaient aussi qu'une partie du feuillet 2198 soit vendue avant que le projet pour la voirie ne soit mis sous toit.

Donc selon la réponse du Conseil communal, ce sont des problèmes financiers qui empêchent la réalisation, pourtant votée il y a plus de 3 ans. Ce qui étonne HSA, c'est que le Conseil communal soumette au Conseil général des projets qui finalement n'aboutissent pas, et qu'il nous soumette ce soir, un autre crédit d'achat de parcelle de plus d'un million, alors que nous n'avons même pas pu réaliser ce qui est voté et dont nous avons réellement besoin.

D'où nos deux questions :
Le Conseil communal peut-il informer :
- Clairement ce qu'il se passe avec ce projet sur la phase réalisation et financière ?
- Qu'il n'y a aucune monnaie d'échange avec ces terrains, ou toute autre spéculation avec les propriétaires ? »

Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal qui s'exprime ainsi :
« Le terrain, conformément au message, a été acheté, des tests ont été menés sur ce dernier en lien avec une dépollution éventuelle.
Nous avons reçu la validation de pouvoir construire sans devoir engager de travaux de dépollution. Le projet est toujours d'actualité et les montants des travaux d'études figureront au budget 2026 pour une réalisation en 2027/28.

Il n'y a actuellement aucune discussion sur un éventuel échange, comme vous le mentionnez. Dans l'intervalle l'entreprise Schaller, située en face de l'administration communale, nous a contactés. Nous nous sommes rendus sur place afin de voir si cette option était envisageable. Vu la configuration des locaux cette option a rapidement été écartée.

Le Conseil communal connaît la situation de travail de ses collaborateurs. Il est important de pouvoir offrir de bonnes conditions de travail et une amélioration structurelle pour nos services techniques.

Pour ce qui est du message qui sera voté plus tard, vous devrez vous prononcer sur un achat de plus d'un million, certes cela peut questionner mais il s'agit là de stratégie de développement de notre commune.
Si nous ne l'achetons pas rapidement, un promoteur le fera et construira des immeubles. Ceci amènera une augmentation de population et que nous serons rapidement amenés à revoir nos infrastructures.

En résumé, on peut acheter dès aujourd'hui un terrain afin d'orienter le développement de notre commune ou, laisser faire et devoir mettre le même montant plus tard pour améliorer nos infrastructures qui, comme vous le savez, sont en train d'atteindre leurs limites.

Le Conseil communal propose un budget en essayant de prioriser selon ce qui nous semble être le mieux. Il convient de rappeler que le Conseil général a la possibilité de faire avancer un projet plus rapidement par des amendements, le tout en veillant à l'équilibre financier.

L'équation pour y parvenir reste simple, soit nous augmentons les recettes ou soit on limite les dépenses.

Le Conseil communal souhaite à tout prix éviter de devoir recourir à une augmentation d'impôts ».

Mme Mahmoudi est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 2 concernant le projet Migros posée par Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts qui s'exprime ainsi :
« Vous souvenez-vous des messages transmis par les groupes lors de la présentation du budget 2025 ? « Dépenser en fonction de l'argent disponible. Arrêter de creuser la dette communale. Rigueur. Diminution des investissements. Faible marge de manœuvre financière. » Le ton n'était pas à la fête.
Ce que confirme Pascal Crétin et le Conseil communal dans la réponse à la question écrite n°67.
Dans ce cadre de rigueur budgétaire, il est déroutant de prendre connaissance des dépenses colossales annoncées pour la construction d'une tangente Nord-est à Bassecourt dont la première partie est liée à l'implantation d'un magasin Migros. Un projet « gagnant-gagnant », nous dit-on. S'il est vrai que, dans un premier temps, la commune ferait une bonne affaire en déboursant CHF 400 000.- / sur les premiers 1'990 000 mio et en empochant CHF 800'000.- pour la vente du terrain. Mais cela implique aussi un investissement futur de plus de 4 mio de francs.

Que se passe-t-il donc en Haute-Sorne ? La commune n'a pas de liquidité pour rénover ses routes, ses canalisations, ses bâtiments. Elle ne peut mettre en œuvre des projets entérinés tels que la construction d'un bâtiment pour la voirie. Elle tâche de lutter contre l'endettement mais ne s'effraie pas de proposer d'importants nouveaux investissements. Nous sommes en droit de nous inquiéter et de demander à nouveau au Conseil communal quelle est réellement sa vision au niveau des investissements sur le moyen et long terme ?
De plus, la Migros prétend ne pas faire d'ombre aux commerces locaux. Si le géant orange engage 25 EPT et investit 20 millions pour proposer un magasin qui permet de « vite faire ses achats au quotidien » que restera-t-il à nos commerces de proximité où, soit dit en passant, chacun peut se rendre à pied,

quel que soit son âge ? Le Conseil communal a-t-il pris la mesure de l'impact de Migros sur les petits commerces ou faut-il comprendre que la promotion de la société de consommation fait partie des valeurs défendues par la politique communale ?»

Réponse de M. Pascal Crétin, conseiller communal :
Concernant le projet Migros, il tient à préciser que ce projet est hautement bénéficiaire. Le Conseil communal ne souhaite pas favoriser les géants de la consommation ni les commerces de proximité car il souhaite la pérennité des deux. Etant donné que la commune a peu de moyens, il est difficile de soutenir les petits commerces à coup de subventionnement. La commune doit leur donner la possibilité de se diversifier et de se comporter dans une concurrence saine afin de subsister.

Le projet d'achat de la parcelle au centre de Bassecourt est justement là pour le mettre à disposition de l'artisanat local ou des sociétés locales qui voudraient se développer.

Les bons d'achats ont été mis en place pour les commerces de la place. Par ailleurs, il relève que les prix de la Migros sont de l'ordre de 40% plus bas que ceux de la Coop.

Depuis son entrée en souveraineté, la commune de Haute-Sorne a un déficit structurel. Il faut trouver des solutions lorsque les dépenses sont plus élevées que les rentrées. Cela passe par essayer de maintenir le niveau d'investissement à une limite supportable. Pour le budget 2025, le Conseil communal a décidé d'investir les montants uniquement à hauteur du cash-flow pour ne pas endetter la commune.

Il poursuit en mentionnant que le Conseil général n'a pas voté un crédit de 5 millions pour le suprarégional mais de seulement 1 million (conduite ZAM) et qui sera entièrement à charge du SIDP. Concernant le montant de la Tangente Nord, ce dernier est couvert, c'est une opération équilibrée ; avec la vente des terrains qui sera faite, cela permettra de couvrir ces investissements nécessaires.

Mme Wolfer est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 3 intitulée « Réfection canal du Tabeillon Glovelier » posée par M. Jean-Claude Beuchat qui s'exprime ainsi :
« La récente annonce de travaux d'urgence sur le canal du Tabeillon à Glovelier rappelle l'importance d'anticiper et de sécuriser nos infrastructures face aux risques naturels, notamment les crues. Si ces interventions étaient nécessaires pour répondre à une situation critique, elles soulèvent aussi des questions plus larges sur l'état général des ouvrages routiers le long du métro de Glovelier et sur d'éventuels travaux complémentaires à envisager à court ou moyen terme.

Dans ce contexte, une évaluation globale de ces infrastructures a-elle été retenue et, si oui, quelles sont les conclusions ?

D'autres interventions sont-elles prévues ou en discussion pour garantir la pérennité et la sécurité des aménagements existants ?

Une réflexion plus large semble engagée sur la protection contre les crues.

A quelle échéance de réalisation est-elle prévue ? Avec qui sait, la réalisation d'un de mes vœux, la réouverture du Tabeillon à ciel ouvert. »

Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal :
Appelé « Métro » par les habitants de Glovelier, il s'agit en fait du canal du Tabeillon. Il indique que cet ouvrage a été construit en 1929.

Il explique que ce type de projet nécessite de longues études pour répondre aux exigences de l'Office de l'environnement ou de la Confédération raison pour laquelle le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour établir une étude préliminaire.

Ladite étude, qui prévoit la mise à ciel ouvert du ruisseau et la gestion du cas de surcharge par la route a été préavisée favorablement par l'Office de l'environnement le 28 novembre 2023. Une revitalisation du ruisseau est également prévue à l'aval du village jusqu'à la croisée de Berlincourt.
Début 2024, pour des raisons budgétaires et de priorisation de projet, des discussions ont eu lieu entre le service des infrastructures du canton du Jura et la commune. A la suite de ces échanges, il a été décidé de reporter la suite de l'étude à 2026.

L'état structurel du canal est sous surveillance depuis plusieurs années. Le dernier contrôle a mis en évidence de gros problèmes structurels sur le 1er tronçon (giratoire). Pour le reste, l'état de dégradation de l'ouvrage est jugé « acceptable » par le bureau d'ingénieurs.

Il précise également que la commune n'a été avertie que le 5 février 2025 concernant les travaux entrepris ces derniers jours à Glovelier.

Selon la planification financière communale retenue par le Conseil communal, les travaux pourraient débuter en 2029, après la réalisation d'autres projets qui sont en cours à savoir : « Tabeillon/Bassecourt Nord », « Chételay » à Courfaivre et « Charbon-Montates » à Glovelier sans oublier Sorne/Biernol qui arrive à la fin.

Ces quatre projets nécessitent de lourds investissements. Tant qu'au moins l'un d'eux ne sera pas terminé, la commune ne lancera pas d'autre chantier.

M. Beuchat est satisfait de la réponse.

Question no 4 intitulée « Eclairage public » posée par M. Gérald Membrez qui s'exprime ainsi :
« Voici maintenant environ deux ans que l'éclairage public des villages formant la commune de Haute-Sorne est interrompu de 23h00 à 5h00 du dimanche au jeudi et de 1h00 à 5h00 les vendredis-samedis.

Seuls quelques carrefours importants et passages pour piétons sont éclairés. Malheureusement, des points cruciaux restent dans l'obscurité la plus totale et méritent des adaptations adéquates. A maintes reprises nous entendons les mécontentements de certaines personnes surtout lors de rentrées d'assemblées, de soirées avec souper après 23h00. Marcher dans le noir complet fait peur et est dangereux. Les gens préfèrent se déplacer avec leur auto plutôt que de rentrer sainement et sagement à pied. Côté écologie, il y a donc mieux à faire aussi.

A quel moment nos autorités communales prendront la décision de remettre l'éclairage dans les conditions « d'avants les essais » ou alors d'allumer un candélabre sur deux dans nos rues et sur les routes principales ? »

Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale, qui s'exprime ainsi :
« A la suite du sondage communal, le Conseil communal a décidé de maintenir l'extinction de l'éclairage public en l'état. Il n'y a pas eu d'étude complémentaire.

Pour rappel, voici le résultat du sondage concernant l'accord pour la mesure d'éteindre l'éclairage public :
39% tout à fait d'accord
28% plutôt d'accord
4% ne sais pas
13% plutôt pas d'accord
16% pas du tout d'accord
Les 29% pas d'accord ont pu laisser des commentaires ou propositions, dont l'allumage de 1 lampadaire sur 2.

Cette mesure est jugée par les professionnels de la branche plus dangereuse que la nuit complète. Elle crée plus de problèmes qu'elle n'en règle. Elle crée énormément de zones d'ombre, cela n'est donc pas en adéquation avec les normes d'éclairage public.

Pour information, la commission des services communaux souhaite se pencher pour étudier certains critères liés à la sécurité (risque de chutes car obstacles ou trous non visibles, par exemple) dans le but de soumettre des propositions d'adaptation au Conseil communal.

Il me semble aussi qu'une motion afin que le Conseil général puisse à nouveau se prononcer, est déposée ce soir. »

M. Membrez est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 5 intitulée « Vitesse inadapté à l'entrée du village de Courfaivre » posée par M. Thierry Lombard du groupe PS-Verts qui s'exprime ainsi :
« En décembre 2022 et en décembre 2023, notre groupe avait fait part de ses préoccupations concernant la vitesse inadaptée de certains véhicules à l'entrée du village de Courfaivre, direction Bassecourt.

En réponse à la question orale de décembre 2023, M. Frédéric Juillerat, conseiller communal, indiquait que les autorités de Haute-Sorne étaient intervenues auprès de la police et qu'un radar serait posé environ trois fois par année.
M. Juillerat avait aussi indiqué qu'un radar malin allait être placé à cet endroit.

S'il est vrai que la pause de radars est une mesure efficace contre la vitesse des automobilistes, elle ne l'est malheureusement pas dans la durée. Afin de prévenir au mieux les risques d'accidents, l'idéal serait de trouver une solution durable.

Dans plusieurs localités de notre canton, nous voyons fleurir de nouveaux ralentisseurs.
Dernièrement, un article paru dans le Quotidien jurassien indiquait qu'un ralentisseur serait installé à l'entrée du village de Corban.

Je me permets de vous citer un extrait de cet article : « Le Service des infrastructures, qui a été contraint de reporter la réalisation de l'ouvrage l'année dernière pour des raisons budgétaires, a fini par accéder à la requête après une nouvelle compresse des autorités »

D'où notre question :
Est-ce que les autorités de notre Commune partagent nos préoccupations et ont l'intention de s'engager de manière active dans ce dossier afin de trouver une solution durable ?

Réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :
Le Conseil communal se soucie des problèmes de circulation de vitesse. Selon les résultats du radar malin, 85% des gens étaient en-dessous des 60km/h. L'immense majorité roule à vitesse adaptée mais il y a toujours quelques automobilistes qui ont une vitesse excessive.

Il rappelle que les gendarmes couchés engendrent passablement de problème au niveau de la nuisance.
Un radar malin va être à nouveau posé. Ensuite cette problématique sera discutée au sein du Conseil communal qui décidera s'il souhaite entreprendre des mesures supplémentaires et de transmettre une demande au Service des infrastructure cantonal qui est responsable des routes cantonales.

M. Lombard est partiellement satisfait de la réponse.

5 Prendre connaissance et préaviser la modification du plan spécial « La Petite Morée » à Glovelier, en vue de l'extension de la carrière de calcaire. (message n°237 du 17 février 2025)

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Gérard Ruch, conseiller communal.** Il est accompagné du bureau d'ingénieurs CSDINGENIEURS SA.
Il débute par rappeler que le Conseil général doit uniquement donner un préavis concernant ce message. En effet, en raison d'un changement d'affectation du terrain, ce message devra passer en votation populaire.

M. David Lehmann du bureau CSD est accompagné par M. Matthieu Comte de l'entreprise Lachat SA.

M. Lehmann débute la présentation avec un powerpoint. Ce dernier sera joint à ce procès-verbal.
Tout d'abord, il informe que le site de la Petite Morée est un acteur important pour la région. Le constat est que les réserves de pierres seront épuisées à court terme. Cela fait maintenant plus de 10 ans que la procédure a débuté. Le projet consiste à la poursuite de ce qu'il y a en vigueur depuis plusieurs années.
En application des principes définis par le Plan sectoriel cantonal des décharges et d'extraction de matériaux pierreux (PSDE), l'objectif général est de planifier les réserves de roche à extraire sur ce site à un horizon global de 30 ans, par le biais de la procédure de Plan spécial, en prévoyant une première étape de travail correspondant aux besoins des 15 prochaines années.

L'extension de la carrière est envisagée dans la partie Nord du site, dans le prolongement du front d'extraction actuel. L'emprise du projet est déterminée par les limites de la carrière existante ainsi que par la topographie et les conditions géologiques locales.

Au terme de l'exploitation de la roche, le périmètre de la carrière sera comblé intégralement au moyen de matériaux d'excavation non pollués (matériaux de type A). L'objectif de la remise en état est de reconstituer la topographie initiale des lieux ainsi que des milieux naturels similaires à ceux de la situation initiale (forêts et pâturages boisés).

Au terme de l'exploitation, selon un principe analogue à celui appliqué à la carrière existante, la surface initialement située en forêt sera reboisée et restituée intégralement à l'aire forestière (forêt fermée et pâturage boisé, reconstitution par étapes). Ceci constitue la mesure principale de compensation du défrichement, en réponse à la législation forestière.

M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) demande si des matériaux incommodants y seront déposés ? Il souhaite aussi avoir la garantie que toutes les compensations écologiques énumérées dans le dossier seront réalisées ?

M. Lehmann répond qu'il y a deux types de décharge qui sont autorisées, à savoir : décharge de type A, qui comprend des matériaux d'excavation non pollués autorisée depuis le début et une décharge de type B, qui est en cours d'aménagement. Elle comprend des matériaux pierreux et terreaux qui ne peuvent pas être valorisés d'une autre manière ainsi que des matériaux issus de la construction, à savoir des déchets de béton et de briques. Pour le projet soumis aujourd'hui, seulement des matériaux de type A seront utilisés.

Pour ce qui est des mesures de compensation, elles sont encrées dans le dossier et ont été validées. Leur mise en œuvre ne se discutent pas. Elles se réaliseront car elles sont obligatoires.

M. Ruch complète en rappelant que l'on parle d'extraction dans ce message.

Mme Mahmoudi du groupe HSA demande si le chemin menant à la cabane de la Morée sera impacté ? Et elle souhaite aussi savoir si l'extraction touchera la forêt du souvenir ?

M. Lehmann répond que le chemin menant à la cabane ne sera pas concerné par la poursuite de l'extraction. Il pourra rester en l'état.

Pour la forêt du souvenir, elle est à bonne distance en direction du nord. Il y a plusieurs centaines de mètres de distance entre l'extraction et la forêt du souvenir. Aucun signe ne laisse penser que l'on va s'approcher de ce périmètre. Elle n'est donc pas touchée.

M. Sacha Crétin (PS-Verts) aimerait connaître les montants qui figurent dans la convention, respectivement la part qui revient à la commune.
M. Eric Dobler, maire monte à la tribune et s'exprime ainsi :
La bourgeoisie de Glovelier a conclu une convention avec l'entreprise Lachat SA.
Pour l'extraction des matériaux rocheux, les redevances versées par l'exploitant seront, par m3p (mètre cube en place), respectivement de CHF 1.30 à la bourgeoisie et de CHF 0.90 à la commune.
La Commune perçoit une taxe de CHF 1.50/m3p lors du remblayage de type A et de CHF 1.90 par remblayage de type B. Ces indices sont soumis au renchérissement. La bourgeoisie bénéficie gratuitement pour ses propres besoins d'une quantité de 150m3/année de matériaux calcaire. La commune bénéficie pour ses propres besoins des rabais qui font l'objet d'une deuxième convention. Elle a un rabais sur le prix des fournitures.

M. Sacha Crétin souhaite savoir si ces montants n'ont pas changé par rapport à la convention qui a prévalu en 2024 ?
M. le Maire confirme que les prix de l'extraction n'ont pas changé.

M. Ruch précise que la commission de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire tout comme la commission bourgeoise de Glovelier ont donné un préavis positif.

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.
La parole n'est pas demandée

Le Président ouvre la discussion la discussion générale.
La parole n'est pas demandée

Au vote, le message n°237 est préavisé favorablement par 26 oui, 1 non et 5 abstentions.

6 Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 1'075'000.- pour l'achat de la parcelle n°3230 du ban de Bassecourt. (message n°238 du 17 février 2025)

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Gérard Ruch, conseiller communal** qui s'exprime ainsi :
« Cette parcelle de 4'011 m² est située en zone mixte. Cette parcelle est située au centre de Bassecourt, un endroit stratégique pour développer un projet artisanal, une petite industrie, activités d'intérêt public ou bien sûr des immeubles d'habitation.
L'achat de cette parcelle est une opportunité maintenant. Tramont SA avait un projet de construction d'une nouvelle usine, projet abandonné après le Covid.
Cette parcelle sera vendue par Tramont SA dans les semaines à venir et un projet y sera construit dans les 2 à 3 ans, soit sous l'impulsion de la Commune ou soit ce sera un projet privé. Elle ne restera pas dans l'état actuel.

Les projets communaux sont :
- Faire venir une ou plusieurs petites industries, revente ou droit de superficie
- Construire un ou des bâtiments d'intérêt public
- Créer une SA pour la construction d'une usine-relais, incubateur d'industrie, comme exemple Regiotech à Porrentruy.
- Ou d'autres projets d'intérêt ou d'utilité publique

Projets privés : Actuellement 2 promoteurs ont fait des offres à plus de CHF 260.-/m² pour l'achat de cette parcelle. En connaissant ces promoteurs et entreprises générales de construction on peut imaginer que leurs projets sont de construire des immeubles d'habitation. Sur cette surface de plus de 4'000 m² on pourrait y construire entre 30 et 50 appartements, donc de l'habitat pour une centaine d'habitants au centre de Bassecourt.

Prix : 260.- m² :
Le prix de vente s'élève à CHF 260.- /m². Actuellement le prix du terrain à bâtir dans la vallée se situe entre CHF 250 et CHF 300.- m². Ce prix a doublé ces 10 dernières années et va continuer à monter vu la raréfaction du terrain à bâtir. Le terrain en zone mixte est en principe encore plus cher que le terrain en zone d'habitation normale, du fait de l'indice d'utilisation plus élevé et des dimensions possibles plus élevées également.
La commune vient de vendre une parcelle à l'Espace industriel de Bassecourt pour CHF 270'000.- et nous allons vendre très prochainement le Cerneux-Godat pour CHF 310'000.-. Au final la commune bénéficie de CHF 580'000.- qu'on pourra peut-être utiliser pour diminuer l'emprunt pour cet achat.

Réflexions du Conseil communal :

- C'est une opportunité à saisir maintenant, dans 3 mois ce terrain sera vendu.
- C'est un des derniers terrains au centre d'un de nos villages encore disponibles pour y réaliser un projet d'intérêt ou d'utilité publique.
- Construire 50 appartements à cet endroit sera une affaire pour un promoteur immobilier mais n'apportera pas un dynamisme supplémentaire à notre commune. D'autres parcelles sont mieux à même d'y construire des appartements.
- Il ne faut pas croire que de ne pas acheter cette parcelle ne nous coûtera rien. La construction de 50 appartements à cet endroit en plus des 40 appartements qui seront construits en face du terrain de football en 2026, pourrait amener 200 – 250 habitants et peut-être 50 enfants en âge de scolarité et certainement l'obligation de construire rapidement de nouvelles classes. On devra certainement de toute façon construire de nouvelles classes mais ce sera dans 10 – 15 ans peut-être.
- En fonction des prix du marché immobilier actuel et à venir le risque est nul. Si dans 3 à 5 ans aucun projet ne peut se réaliser, cette parcelle pourra facilement être revendue avec une plus-value.
- Le rôle des autorités d'une commune est aussi d'avoir des ambitions et des projets d'avenir dans l'intérêt de la collectivité et du développement de notre commune.
- En fonction de ces arguments le Conseil communal vous propose de voter ce crédit pour l'achat de cette parcelle.
- Les commissions de l'Urbanisme et des finances ont donné un préavis favorable. »

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Gérald Steiner chef de groupe Le Centre s'exprime ainsi :
« Le Conseil communal nous informe et demande notre avis sur ce point de l'ordre du jour. Selon l'avis des commissaires, plusieurs personnes s'inquiètent sur les finances de la Commune. Il est vrai qu'on entend souvent que certaines routes devraient bien être refaites, certains bâtiments rénovés, certains projets pas aboutis par manque d'argent et j'en passe.
Concernant ce point de l'ordre jour, et après beaucoup de discussion, Le Centre pense que c'est une opportunité pour notre commune. Nous devons prendre les devants et avoir les cartes en main pour pouvoir offrir à d'éventuelles PME de pouvoir venir s'y installer.

Cela a été dit, si ce n'est pas la commune c'est un promoteur immobilier qui va acheter cette parcelle et y implanter une cinquantaine d'appartements. Notre groupe « Le Centre » soutient cet achat, non pas à l'unanimité, mais à une forte majorité, avec éventuellement quelques abstentions.

Nous recommandons aux autres groupes de faire de même ».

Mme Catherine Wolfer, cheffe de groupe PS-Verts s'exprime ainsi :
« Le groupe PS-Verts a pesé le pour et le contre de la dépense de plus d'un million lié à l'acquisition de la parcelle n°3230. Nous soutenons le choix politique de proposer des parcelles pour des services, de l'artisanat, un incubateur d'entreprises ou de start-up, ces possibilités manquant cruellement dans la commune. C'est pour cette raison que nous accepterons ce crédit ».

M. André Altermatt du groupe HSA s'exprime ainsi :
« Une parcelle disponible de plus de 4'000 m², entourée d'habitations et d'une école, est effectivement une aubaine et une opportunité pour la commune et la collectivité.

Mais cette heureuse occasion passe-t-elle obligatoirement par l'acquisition de ladite parcelle par la commune ?

En l'occurrence, la commune n'a pas le monopole de la valorisation de cette parcelle disponible. D'autant plus que, selon le message 238, des promoteurs privés sont prêts à l'acquérir pour sa valorisation par de l'habitat.

Pourquoi dès lors, dans un judicieux partenariat public/privé, ne pas laisser ces promoteurs privés développer le potentiel de cette zone et y donner une réelle plus-value ? Du reste, développer l'habitat notamment dans ce quartier essentiellement résidentiel ne peut être que fiscalement intéressant pour la collectivité publique avec l'arrivée de nouveaux contribuables. Ce que les autorités communales ne cessent d'appeler de leurs vœux dans d'autres circonstances.

Plus important encore. En regard de ce projet concret d'ériger des logements à moyenne densité, la commune n'offre malheureusement que des hypothèses de développement lointain et incertain pour cet endroit. A preuve, si rien ne se passe à long terme, cette parcelle sera remise en vente tout en pariant sur un bénéfice. Que de temps perdu pour une valorisation.

Peut-on dès lors parler d'un placement sûr alors qu'il n'y a aucune perspective substantielle ?

Par ailleurs, l'achat de cette parcelle par le biais de l'emprunt a un coût – faut-il le redire – et la charge financière annoncée ne figure pas au budget.

Aujourd'hui et en l'état des finances communales, les Autorités doivent avoir d'autres priorités. Elles doivent aussi être cohérentes en regard de certains refus d'entrée en matière sur des projets plus concrets (voiries, routes...) arguant un manque de capacité financière et de fonds nécessaires.

En conclusion et en application du principe de subsidiarité, laissons à des tiers le soin de la valorisation de cette parcelle, une valorisation qui profitera concrètement et rapidement à la commune tout entière.

Pour les raisons invoquées, le groupe Haute-Sorne Avenir refusera majoritairement le message 238 et vous invite à faire de même ».

M. Jean-Claude Beuchat (PSCI-RC) n'est pas convaincu que les PME seront favorisées étant donné qu'il faudra débourser plusieurs centaines de milliers de francs juste pour l'acquisition d'un bout de terrain.
La liberté de vote est donnée pour le groupe PSCI-RC.

Le Président ouvre la discussion la discussion générale mais personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le message n°238 est accepté par 21 oui et 6 non et 4 abstentions.

7 Réponse à la question écrite n°67 déposée par le groupe PS-Verts et intitulée « Commission des finances et situation financière de la commune ».

Le Conseil communal a rendu sa réponse.

Mme Catherine Wolfer cheffe de groupe PS-Verts est partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal et demande l'ouverture de la discussion.

Au vote, plus de 8 membres acceptent l'ouverture de la discussion

Mme Wolfer monte à la tribune et s'exprime ainsi :
« Je remercie le Conseil communal et M. Pascal Crétin, conseiller communal, pour les explications tout à fait claires et précises transmises dans la réponse écrite. Nous comprenons bien que la planification financière ne soit pas simple à respecter lorsque de « bonnes affaires » se présentent, comme l'achat du bâtiment Valiant ou l'achat du terrain accepté ce soir. Nous apprécions aussi de lire qu'une attention

particulière soit dévolue à la situation financière qualifiée de plutôt sérieuse et préoccupante sur le moyen et long terme.
Je me suis pourtant dit partiellement satisfaite de cette réponse. Cela concerne le contenu du point 1) de la réponse du responsable du dicastère des finances. Si j'abonde dans le sens de Pascal Crétin qui affirme que (je cite) « toute commission ne peut effectivement pas traiter correctement les messages au Conseil général s'ils sont transmis trop tardivement », je suis gênée par la formulation de la solution. La solution propose d'impliquer les commissions plus en amont dès le début de la rédaction du message. Parfait mais alors pourquoi précédé cette proposition d'un « il faudrait peut-être réfléchir à » ? Cette hésitation est de trop. Il ne s'agit pas de « peut-être y réfléchir », il faut le faire, dès maintenant. De notre point de vue, la plupart des messages peuvent être anticipés et être présentés à la commission avant la première lecture par le Conseil communal ou juste après celle-ci. Il est pour cela nécessaire de prévoir un planning précis qui permettent de transmettre les informations dans les temps et je ne doute pas de la capacité de nos conseillers communaux à le faire.

Evidemment, cela ne vaut pas que pour le budget mais aussi pour d'autres dossiers dans d'autres commissions qui ne sont parfois pas traités avec le soin nécessaire. »

M. Pascal Crétin, conseiller communal répond tout d'abord qu'il ne s'agit pas de sa réponse mais de la réponse du Conseil communal.
Il spécifie qu'il manque 2 millions pour atteindre l'équilibre financier. La situation économique est délicate. Aujourd'hui il y a plus de 80 entreprises qui sont en RHT et que Haute-Sorne a perdu des centaines d'emplois ce qui va avoir un impact direct au niveau des rentrées fiscales. Actuellement, le déficit structurel s'élève à 2 millions. La commune est fortement défavorisée par une assiette fiscale beaucoup trop basse.
Les quatre chefs de service de la commune ont rédigé une planification avec les besoins pour les dix prochaines années. Avec les 4 millions du hangar voirie, les 4 millions de la desserte Nord (mais qui sont entièrement couverts), le besoin de financement n'est pas de 8 millions mais 4 millions. Pour les 10 années à venir, la planification financière des investissements se monte à 5 et 6 millions par année alors que la commune dispose de seulement de CHF 1,5 millions par année. Il est primordial de développer l'économie de la commune et de réduire les coûts dans la mesure du possible. Il est aussi important de garder une certaine flexibilité lorsque des opportunités se présentent comme ce soir avec l'achat du terrain au centre de Bassecourt.

Avec le projet de la desserte nord à Bassecourt où les 4 millions sont auto-financés, ce sont plusieurs emplois qui seront créés ainsi que des rentrées fiscales supplémentaires.

8 Réponse à la question écrite n°68 déposée par le groupe UDC et intitulée « Gestion de la masse salariale dans l'administration communale de Haute-Sorne : demande de renseignements ».

Le Conseil communal a rendu sa réponse.

M. Michel Lando est satisfait de la réponse du Conseil communal.

9 Information du Conseil communal sur l'état de réalisation des motions et postulats (état du rôle)

M. le Président, cède la parole à **M. Eric Dobler, Maire** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :
« En application de l'article 32, alinéa 14, du règlement du Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil communal a dressé l'état de réalisation des motions et des postulats acceptés par le Conseil général depuis le 1er janvier 2013, date de l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune fusionnée de Haute-Sorne.

Dans le document qui vous a été transmis, vous trouverez l'ensemble des interventions déposées. L'état du rôle ne considère bien évidemment que la situation sur l'état de réalisation des motions et postulats.

Vous avez reçu ces informations et avez eu l'occasion d'en discuter au sein de vos groupes de la réalisation, ou pas, de ces interventions et des propositions de classement faites par le Conseil communal.

Cela étant, le Conseil communal prendra acte des éventuels refus de classement que vous opposerez à certaines de ses propositions. Il analysera la possibilité d'apporter des réponses et des analyses complémentaires à certaines interventions. Si vous acceptez les propositions du Conseil communal, demeureraient en suspens 1 motion et 7 postulats. Ces objets sont en cours de traitement et le Conseil communal veille à la réalisation de vos interventions.

Sur la base de son analyse, le Conseil communal propose donc de classer l'ensemble des motions à l'exception de la motion :

N°16. Plan financier de la Commune de Haute-Sorne portant sur les charges et revenus du compte de fonctionnement, ainsi que des investissements pour les 5 années à venir - M. Jean-Marie Allimann, acceptée par le Conseil général le 21.05.2019.

Voilà à ce stade ce que le Conseil communal tenait à préciser ».

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes mais personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, la proposition du Conseil communal est approuvée par 29 oui et 2 abstentions.

10 Nomination d'un membre à la commission permanentes de la culture, sports et loisirs

A la suite de la démission de Mme Nicole Rais (PS-Verts), **Mme Catherine Wolfer cheffe du groupe PS-Verts** propose la candidature de M. André Irminger, habitant de Sceut.

M. Irminger est élu par applaudissements.

11 Nomination de deux membres à la commission permanentes des écoles, cohésion sociale et informatique.

A la suite des démissions de Mme Nicole Rais (PS-Verts) et de Mme Sara Allemann, **Mme Catherine Wolfer, cheffe du groupe PS-Verts** propose les candidatures de M. Thierry Lombard et Mme Nadège Voirol.

M. Lombard et Mme Voirol sont élus par applaudissements.

12 Nomination d'un membre à la commission permanentes des services communaux.

A la suite de la démission de Yoann Schaffter (UDC), **M. Michel Lando, chef de groupe UDC** demande le report de ce point par manque de candidat.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

13 Nomination d'un membre à la commission spéciale de l'organisation de la journée des aîné-e-s.

A la suite de la démission de Mme Monika Bregger (PS-Verts), **Mme Catherine Wolfer, cheffe du groupe PS-Verts** propose la candidature de Mme Marion Jobin de Courfaivre.

Mme Jobin est élue par applaudissements.

14 Nomination d'un membre à la commission spéciale des colonies vacances.

A la suite de la démission de Mme Yvonne Hulmann (Le Centre), **M. Gérald Steiner, chef du groupe Le Centre** demande le report de ce point par manque de candidat.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

15 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Melody DAVARY DOLAT ABADY.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.
« Madame Davary Dolat Abady est née le 13.03.2003 à Genève. Depuis 2007, elle a emménagé à Bassecourt avec ses parents et sa petite sœur. Toute la famille a lancé une procédure de naturalisation. Après avoir effectué sa scolarité obligatoire à Bassecourt, Madame Davary Dolat Abady a étudié au Lycée cantonal, puis a enchaîné sur un séjour linguistique en Allemagne. Elle a ensuite obtenu la maturité fédérale à Lausanne, puis elle a suivi des cours de droit à l'Université de Genève. Depuis septembre 2024, Madame Davary Dolat Abady suit des cours d'admission pour s'inscrire en faculté de traduction et d'interprétation, toujours à l'Université de Genève.

Au niveau des loisirs, Madame Davary Dolat Abady fait du sport, de la peinture et elle aime apprendre de nouvelles langues, dont le persan, l'allemand et l'anglais qu'elle maîtrise déjà. Auparavant, elle faisait de la natation, du patinage artistique et de la danse classique à Delémont. Elle a également fait de l'équitation à Glovelier.

Madame Davary Dolat Abady souhaite à présent obtenir la nationalité suisse car elle est née et a suivi sa scolarité dans ce pays. Ses amis et sa famille sont ici. De plus, elle se sent chez elle en Suisse, plus que dans n'importe quel autre endroit.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

16 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Marioara DAMINESCU-TRIF et sa fille Anastassia.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.
« Madame Daminescu-Trif est née en Roumanie en 1986 et y a vécu jusqu'en 2012. Elle a ensuite habité à Porrentruy et à Moutier. Depuis 2014, elle a emménagé à Courfaivre, puis a épousé en 2017 Monsieur Mircea Cristian Daminescu, qui ne remplit malheureusement pas encore les conditions pour demander sa naturalisation. Ensemble, ils ont eu Anastassia, âgée de 2 ans.

Madame Daminescu-Trif a une sœur qui habite à également à Courfaivre, et des nièces vivant à Courtételle et à Mettembert.
Après avoir suivi des études de droit en Roumanie, elle a travaillé comme sommelière dans différents établissements de la région. Elle a ensuite obtenu sa patente de restaurant en 2015 à Delémont, et depuis 2018, elle est la gérante de la Croix Fédérale à Courtételle.

Madame Daminescu-Trif prend également des cours de fitness à Delémont, et accompagne à la pêche son mari qui fait partie de l'association de l'Etang des Lavoirs à Bassecourt.

Elle a demandé la naturalisation suisse pour elle-même et sa fille car elle vit ici depuis 12 ans et estime que la Suisse est son pays. Elle se sent bien ici et est émue d'entreprendre cette démarche.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

17 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Zohra SIDOTI.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.
« Madame Sidoti est née au Maroc en 1973 et y a habité jusqu'à son arrivée à Bassecourt, en 2009. Elle s'y est mariée et a eu un enfant, Adam, aujourd'hui âgé de 13 ans. Madame Sidoti est séparée depuis 2019 et vit seule avec son fils.

Depuis son arrivée en Suisse, elle s'est consacrée à l'éducation de son fils durant 7 ans. Elle a ensuite eu différents emplois dans le domaine de la vente dans différents magasins de la région. Depuis 2022, elle travaille à la boulangerie Schupisser à Moutier à temps partiel.

Durant ses loisirs, Madame Sidoti a eu la possibilité de donner un cours de cuisine marocaine dans le cadre de l'Université Populaire à Courtételle et à Delémont. Elle a suivi également différents cours dispensés par l'UP et a fait de la natation et du yoga.

Si elle souhaite à présent acquérir la nationalité suisse, c'est qu'elle se sent bien ici et a toujours voulu vivre en Suisse. De plus, son fils a la nationalité suisse.
Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

18 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Edona SACIPI.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.
« Madame Sacipi est née le 26.06.2000 à Delémont et elle a toujours vécu à Bassecourt avec ses parents. Ses grands-parents, ainsi que ses oncles et tantes vivent dans le Jura depuis l'arrivée de ses grands-parents dans les années 90. Elle a deux frères et une sœur. L'un de ses frères a déjà obtenu sa naturalisation.

Madame Sacipi a suivi toute sa scolarité à Bassecourt. Elle a obtenu un AFP en blanchisserie auprès de CFPS du Château Seedorf à Noraz. Elle a ensuite effectué différents stages en blanchisserie à Porrentruy puis à St-Ursanne et elle est actuellement en recherche d'emploi.

Madame Sacipi souhaite obtenir la naturalisation car elle est née en Suisse et y a toujours vécu. Elle se sent bien dans ce pays et en apprécie le système de santé. De plus, tous ses proches habitent ici.
Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

19 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée M. Angelo AROSSI.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.
« Monsieur Arossi est né le 18.01.1990 à Delémont. Mis à part 2 ans passés à Ecublens après son apprentissage, il a toujours vécu dans la vallée de Delémont. Depuis 2016, il habite seul à Bassecourt dans un appartement dont il est propriétaire.

Après une scolarité suivie dans le Canton, Monsieur Arossi a effectué un apprentissage d'employé de commerce chez Axa Winterthur à Delémont. Après avoir travaillé pour différentes assurances, il a créé sa propre société de courtage dont il est actuellement salarié.

Monsieur Arossi partage son temps entre sa famille et ses amis, ainsi que sa nouvelle société.
Il souhaite à présent obtenir sa naturalisation car il se sent totalement suisse. Il aime ce pays, s'y sent en sécurité et il en aime la mentalité. C'est pour Monsieur Arossi une évidence d'être suisse, et souhaite pouvoir s'investir et voter au niveau fédéral.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Documents déposés lors de la séance :

- Motion Interpartis du groupe HSA intitulée « Adaptation de notre éclairage nocturne »
- Motion du groupe UDC intitulée « Adaptation de l'éclairage nocturne en Haute-Sorne : au peuple de décider »

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h00.

Undervelier, le 17 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président	La Vice-chancelière
Théo Comte	Michèle Bailat

Historique de la procédure

- 2013: identification du besoin d'extension à l'horizon 2020 par Lachat SA
- 2014-2016: études géologiques et avant-projet
- Février 2017: envoi d'un avant-projet d'extension au SDT
- Mars 2017: lancement de la procédure de révision des fiches du Plan directeur cantonal
- Juin 2022 : Validation des fiches par le DETEC
- 3 mars 2023 : avis de principe du SDT sur la procédure d'extension
- Avril 2024 : projet définitif et dossier de plan spécial
- Décembre 2025 : clôture examen SDT et publication dans le Journal officiel

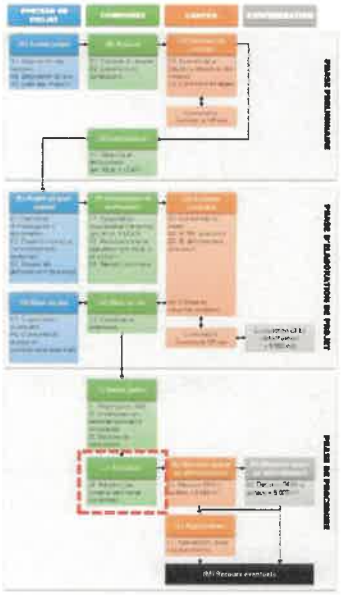

Site de la Petite Morée – Glovelier
Extension de la carrière

Présentation au Conseil Général – 17 février 2025

CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Lachat SA

CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Le projet – En général

- Clause du besoin, donnée par PSDE :
  - 390'000 m3 à 15 ans
  - 1 mio m3 à long terme (30 ans)
- Progression de la carrière en direction du nord
- Base de l'extraction dictée par la géologie locale (marnes)
- 2 étapes principales, subdivisées en sous-étapes

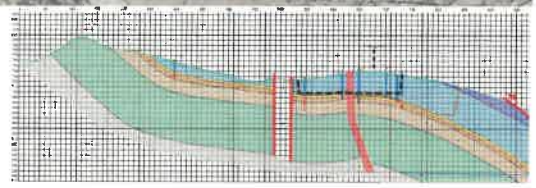

CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Contexte et objectifs généraux

- Carrière Petite Morée 2 autorisée par Plan spécial en 2005
- Réserves de pierre épuisées à court terme
- Site d'extraction prioritaire dans le Plan sectoriel cantonal (PSDE)
- Volonté de l'exploitant de planifier la poursuite de l'activité
- Lancement d'une nouvelle procédure de modification du Plan spécial «La Petite Morée»

Le projet – Etat final

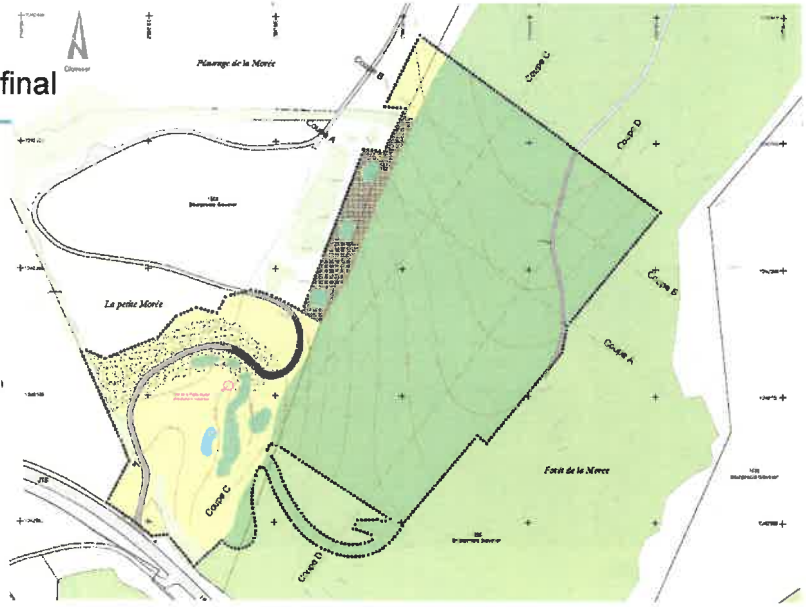

- Courbes de niveaux état actuel
- Courbes de niveau état final
- Forêt existante
- Forêt replantée
- Pâturage (prairie extensive légèrement boisée)
- Pâturage peu boisé
- Talus séchard
- Haies et bosquets existants
- Haies et bosquets à replanter
- Biotope humide (ancien bassin d'infiltration)

CSDINGENIEURS
INGÉNIEURS PAR NATURE

Environnement et Forêts

- Projet soumis à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
- Impacts d'exploitation : prolongement de la situation actuelle (méthodes de travail, accès, trafic, air, bruit, eaux, …)
- 27 mesures de protection de l'environnement et de contrôle intégrées au projet
- Défrichement important > 3 ha
  - Réalisation par étapes
- Mesures de compensation du défrichement
  - Reboisement intégral au terme de l'activité
  - Mesures complémentaires en faveur de la nature
- Site globalement peu visible à l'échelle régionale, atteintes paysagères limitées

Le projet – Situation et étapes

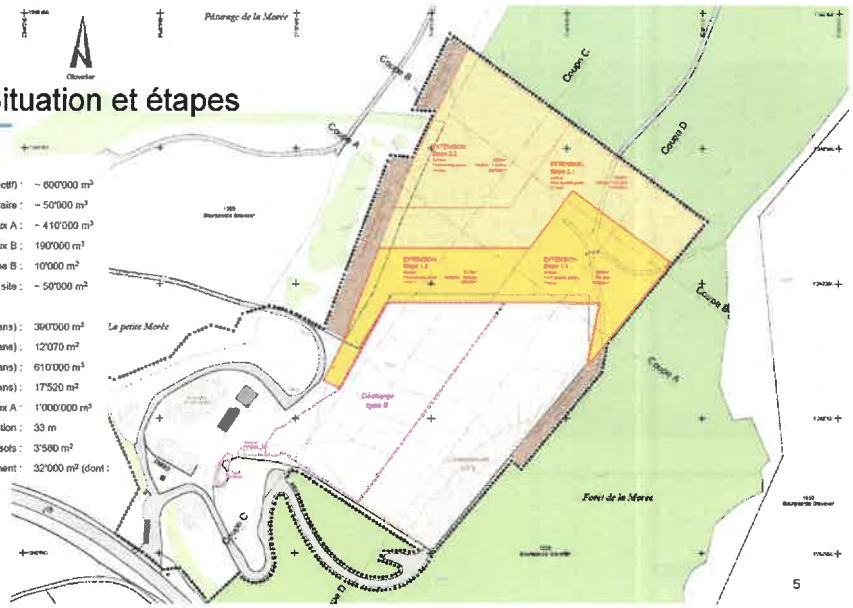

Site existant

Volume total de la carrière actuelle (effectif) :	~ 600'000 m³
Volume de roche à extraire :	~ 50'000 m³
Volume de comblement matériaux A :	~ 410'000 m³
Volume de comblement matériaux B :	190'000 m³
Emprise de la décharge de type B :	10'000 m²
Emprise totale du site :	~ 50'000 m²

Projet d'extension

Volume de l'étape 1 (horizon 15 ans) :	360'000 m³
Emprise de l'étape 1 (horizon 15 ans) :	12'070 m²
Volume de l'étape 2 (horizon 30 ans) :	610'000 m³
Emprise de l'étape 2 (horizon 30 ans) :	17'520 m²
Volume total de comblement avec matériaux A :	1'000'000 m³
Hauteur moyenne d'exploitation :	33 m
Emprise des zones de stockage des sols :	3'580 m²
Emprise du défrichement :	32'000 m² (dont :

CSDINGENIEURS
INGÉNIEURS PAR NATURE

Le projet – Profils

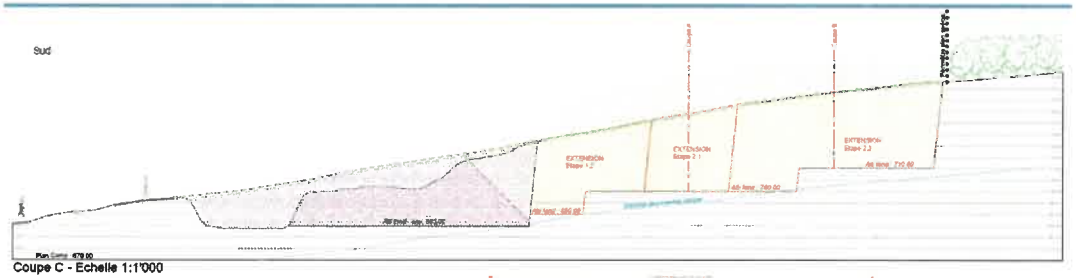

Coupe C - Echelle 1:1'000

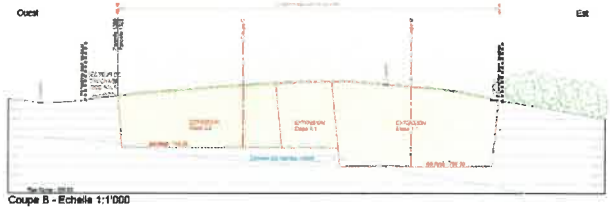

Coupe B - Echelle 1:1'000

La procédure de Plan spécial

- Extension du périmètre PS au nord
- Affectation à deux zones :
  - Zone d'extraction ZEA (rose)
  - Zone de décharge ZDA (gris)
- Prescriptions actualisées :
  - fixent les règles de l'extraction et de la remise en état finale
  - reprennent les exigences actuelles (PS 2005)

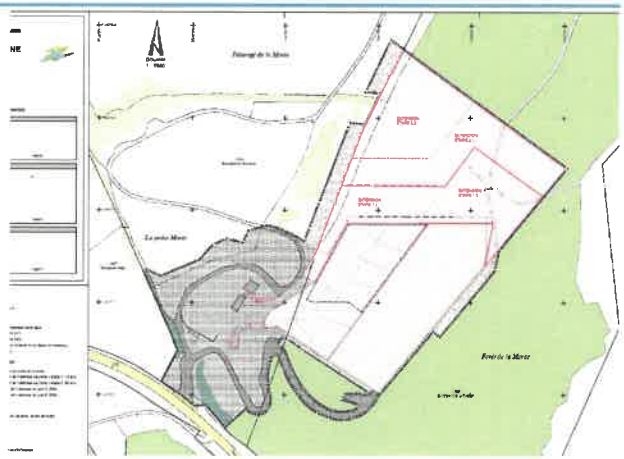

Défrichement

- Extension d'un site existant
- Pas de forêts protectrices touchées
- Pas d'atteintes inacceptables à l'environnement
- Pas d'atteintes inacceptables à la nature ni au paysage
- Défrichement temporaire compensé sur place
- Mesures complémentaires en faveur de la nature

Trois mesures en faveur de la nature

- FO-3 Pâturage du Droit : mise en valeur lisière et mur en pierres sèches existant
- FO-4 Création de 4 mares forestières, favorables aux batraciens (crapaud accoucheur)
- FO-5 Structures de diversification dans les pâturages proches (20 îlots boisés et 20 arbres isolés)

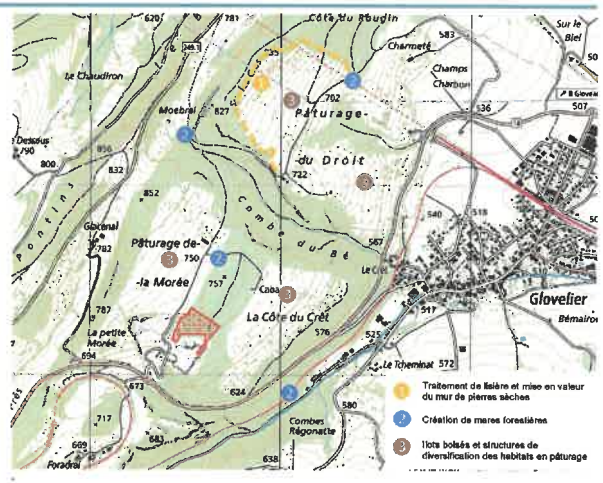

Motion no 40

MOTION INTERPARTIS

Adaptation de notre éclairage nocturne

A partir de 2018, l'entier du parc de luminaires de notre commune a été renouvelé et remplacé par des luminaires LED équipés d'une technologie radio pilotée. A fin 2020, ce sont environ 1600 luminaires de nouvelle génération qui étaient alors en service.

En 2023, le Conseil général a fixé certaines règles dont les horaires, soit dès 23h en semaine et dès 1h le week-end et veille de jours fériés.
Il y a quelques exceptions liées à la loi comme l'éclairage des passages piétons et la non-extinction lors de manifestations comme fêtes de village ou carnaval.

Lors de l'adoption du message 202 du 27 février 2023, le Conseil général a accepté l'extinction totale de l'éclairage public dans nos villages, a fixé la tranche horaire et demandé une période de test après un an.

Le Conseil communal a choisi d'attendre le sondage communal pour avoir l'avis de la population. Actuellement, le Conseil communal n'a pas prévu de revoir les critères liés à l'éclairage public, au vu des retours en commissions.

Le sondage réalisé montre que le principe est adopté par la majorité de la population, avec quelques commentaires ou remarques de citoyens pour l'améliorer, notamment la **coordination des horaires en fonction des derniers trains, afin de permettre une rentrée des piétons dans les rues éclairées.**

Les conseillers généraux sont régulièrement pris à parti par les habitants de Haute-Sorne.

Comme le Conseil général a décidé des critères quant à l'extinction et qu'une période suffisamment longue de test a eu lieu, nous demandons par cette motion de **répondre et prendre en compte les remarques de la population en adaptant l'éclairage nocturne et maintenant l'éclairage public dans les rues, par exemple les nuits de Noël et fériés officiels, afin de sécuriser la rentrée des citoyennes et citoyens.**

Conseil général du 17 février 2025

Pour le groupe HSA :
Eschmann Sylvaine

Signatures des membres du Conseil général de Haute-Sorne :

Haute-Sorne Avenir (HSA) :

Le Centre :

PS-Verts :

Parti chrétien-social indépendant et rassemblement citoyen (PCSI-RC) :

UDC :

Parti libéral radical (PLR) :

Motion No. 4

Groupe UDC Haute-Sorne

Adaptation de l'éclairage nocturne en Haute-Sorne : au peuple de décider

Considérant les dernières questions orales et motions déposées lors du Conseil général du 17 février 2025 et du mécontentement de citoyens, le groupe UDC Haute-Sorne demande l'organisation d'une votation populaire pour le retour de l'éclairage public nocturne sans exception.

Conseil général du 17 février 2025, Undervelier

Pour le groupe UDC :

Michel Iando